

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2015/29

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ANIMATION DES DOCOB « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD D'EYRANS » ET « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT ET DU SAUCATS » POUR LA PERIODE 2015-2017

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 février 2015

La séance est ouverte

Le 3 Mars de l'année deux mille quinze à 18 h 30

à la Technopole du Site Montesquieu

à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	E	M. TAMARELLE
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M.FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance
- Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité
- \* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

**RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DES DOCOB  
« BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MEDARD-D'EYRANS » ET  
« RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAT MORT ET DU SAUCATS »  
POUR LA PERIODE 2015-2017**

**Vu** la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite directive « Habitats » ;

**Vu** la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

**Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

**Vu** la délibération n°2012/15 du 21 février 2012 approuvant le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2012-2014 ;

**Vu** la délibération n°2014/113 du 23 septembre 2014 désignant les représentants de la collectivité au comité de pilotage du site « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

**Considérant** les avis des collectivités membres des comités de pilotage sur le portage de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2015-2017 ;

Le territoire de la communauté de Communes de Montesquieu est concerné par 2 sites Natura 2000, c'est-à-dire identifiés par l'Union Européenne pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats :

- **Site du « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » (FR7200688)**
- **Site du « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (FR7200797)**

Pour chacun de ces sites, un document de référence, d'orientation et d'aide à la décision permet de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site. Ce **document d'objectif (Docob)** est validé par un comité de pilotage, puis approuvé par le Préfet.

Le **comité de pilotage (COFIL)** est l'organe de la concertation sur le site. Il réunit les acteurs du territoire : les représentants de collectivités territoriales, les socio-professionnels, les usagers, les associations, les services de l'Etat et établissements publics, et les experts scientifiques.

Après approbation du Docob, il appartient aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, membres du COFIL, de désigner pour une durée de trois ans **renouvelable**, le président du COFIL et la collectivité ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du Docob (**structure animatrice**).

**Pour chacun des deux sites, la Communauté de Communes de Montesquieu a été désignée structure animatrice et son comité de pilotage est présidé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes.**

La période triennale d'animation en cours (2012-2014) s'étant achevée le 31 décembre 2014 pour les deux sites Natura 2000, les collectivités membres des comités de pilotage respectifs des sites ont été consultées par courrier sur la poursuite de l'animation des Docob par la CCM pour la prochaine période d'animation (2015-2017). Les membres des comités de pilotage y étant majoritairement favorables, la Communauté de Communes de Montesquieu a été confirmée comme **structure animatrice des Docob** pour une durée de 3 ans.

Pour le site « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans », le montant prévisionnel de la mission d'animation **pour une année** s'élève à 28 640,00 € soit 85 920,00 € pour 3 ans, ce montant incluant les frais de personnel (animateur Natura 2000 recruté par la Communauté de Communes de Montesquieu sur un demi temps-plein), des frais de formation, de structure, ainsi que quelques achats (prestations de service et outils de communication). La mission d'animation du Docob est cofinancée selon le plan de financement triennal fourni en annexe.

La part d'autofinancement est répartie à parts égales entre la CCM, la commune de Bègles et la commune de Villenave-d'Ornon, dans le cadre d'une convention de partenariat triennal qui les lie, et dont la durée cadre avec celle des périodes d'animations.

La dernière convention de partenariat arrivant à échéance, une nouvelle convention doit être signée pour la période 2015-2017.

De la même façon, pour le site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats », le montant prévisionnel de la mission d'animation pour une année s'élève à 28 640,00 € soit 85 920,00 € pour 3 ans, ce montant incluant les frais de personnel (animateur recruté par la CCM sur un demi temps-plein), des frais de formation, de structure, ainsi que quelques achats (prestations de service et outils de communication). La mission d'animation du Docob est cofinancée selon le plan de financement triennal fourni en annexe.

***Le Conseil communautaire à l'unanimité :***

1. **Approuve** le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docob des sites Natura 2000 FR n°7200688 « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » pour la période 2015-2017 ;
2. **Approuve** le plan de financement (cf. annexe) ;
3. **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'attribution des subventions des différents partenaires financeurs ainsi que tout document formalisant le rôle de la Communauté de Communes de Montesquieu en tant que structure animatrice du Docob ;
4. **Autorise** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de partenariat tripartite avec les communes de Bègles et Villenave d'Ornon (2015-2017).


Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 3 Mars 2015

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**

The image shows a handwritten signature in black ink on the left and an official circular seal on the right. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU' and the year '1983' at the bottom.

**Annexe : dépenses prévisionnelles (sur 3 ans) et plan de financement**

□ Docob « Bocage humide de Cadujac et Saint Médard d'Eyrans » :

Synthèse du montant prévisionnel			
Poste de dépense	Dépense prévisionnelle	Dépense éligibles au MEDDE	Dépense éligible au FEADER
Achats et prestations de service HT	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Frais de personnel	59 400 €	59 400 €	59 400 €
Frais de formation	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Frais professionnels	1 650 €	1 650 €	1 650 €
Frais de structure	13 470 €	13 470 €	0
TVA	1 300 €	1 300 €	0
<b>Montant total des dépenses prévues</b>	<b>85 920 €</b>	<b>85 920 €</b>	<b>71150</b>

Subventions maximales prévisionnelles		
Nom du financeur	Montant maximal de l'aide attribuée en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Etat (MEDDE)	17 787,50 €	17 787,50 €
Etat (MEEDE) non cofinancé	7 385,00 €	0,00 €
Total aides publiques	25 172,50 €	17 787,50 €
Subvention Agence de l'eau	25 776,00 €	0,00 €
Autofinancement	17 184,00 €	0,00 €
<b>Coût total du projet</b>		<b>85 920 €</b>

Synthèse du montant prévisionnel			
Poste de dépense	Dépense prévisionnelle	Dépense éligibles au MEDDE	Dépense éligible au FEADER
Achats et prestations de service HT	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Frais de personnel	59 400 €	59 400 €	59 400 €
Frais de formation	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Frais professionnels	1 650 €	1 650 €	1 650 €
Frais de structure	13 470 €	13 470 €	0
TVA	1 300 €	1 300 €	0
<b>Montant total des dépenses prévues</b>	<b>85 920 €</b>	<b>85 920 €</b>	<b>71150</b>

□ Docob « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » :

Subventions maximales prévisionnelles		
Nom du financeur	Montant maximal de l'aide attribuée en €	Montant maximal du FEADER correspondant
Etat (MEDDE)	17 787,50 €	17 787,50 €
Etat (MEEDE) non cofinancé	7 385,00 €	0,00 €
Total aides publiques	25 172,50 €	17 787,50 €
Subvention Agence de l'eau	25 776,00 €	0,00 €
Autofinancement	17 184,00 €	0,00 €
<b>Coût total du projet</b>		<b>85 920 €</b>